

Etude définitions des zones d'accélération de production des énergies renouvelables

GAILLARD

Cadre juridique

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à la mise en place de zones stratégique d'accélération de production des énergies renouvelables (APER) fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Ainsi, l'Etat réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales dans cette mise en œuvre. Les services de l'Etat et notamment la direction départementale des territoires de la Haute Savoie, à mis à disposition des communes du territoire les données nécessaires afin de réaliser ce travail.

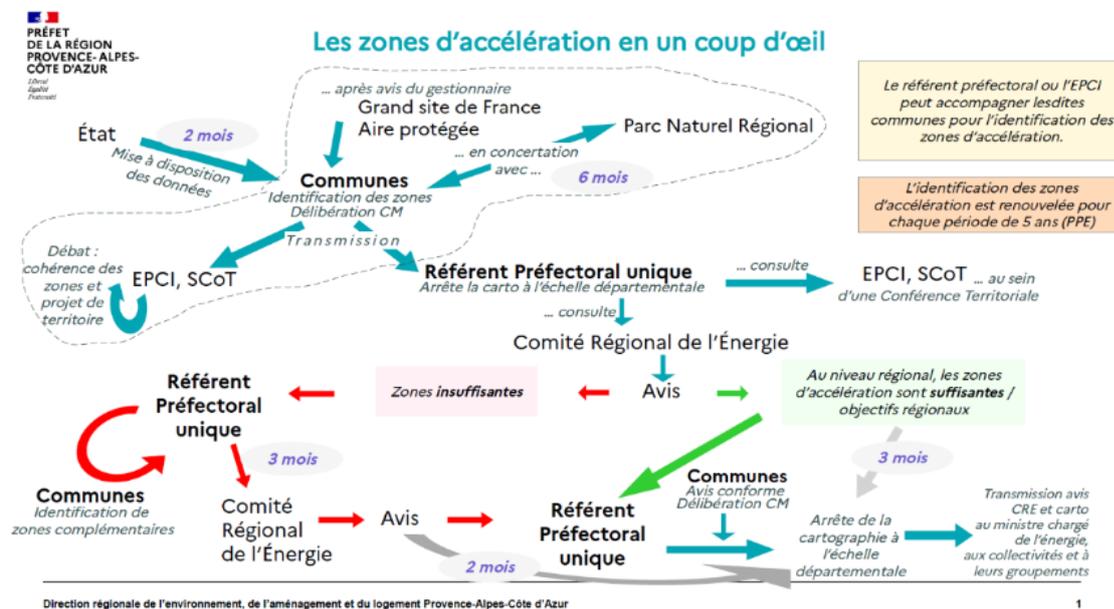


Schéma de mise en place des zones d'accélération stratégiques – Direction départementale de l'environnement de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Situation du territoire

Gaillard est une commune de 10 350 habitants située à l'ouest de Annemasse et à la frontière de la Suisse. Un projet de réseau de chaleur est à l'étude et un méthaniseur est présent au sud-ouest de la commune.

Méthodologie

Dans le cadre de cette démarche, les Communes membres de la communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération ont décidé, lors d'un comité stratégique, de mutualiser la première phase de l'étude permettant le diagnostic et le ciblage des grands secteurs stratégiques.

Des suites de l'analyse des informations fournies par l'ORCE ainsi que la stratégie développée au sein du Schéma Directeur de l'Énergie d'Annemasse Agglo, les filières de production liées aux réseaux de

chaleurs urbains ainsi qu'au solaire photovoltaïque ont été étudiées en priorité dans le cadre de la définition des zones d'accélération de production d'énergies. En effet, ces deux filières sont en développement croissant sur le territoire ces dernières années et les efforts précédemment fournis doivent être poursuivis afin d'atteindre les objectifs fixés par le Schéma Directeur de l'Energie. Les thématiques énergie éolien, méthanisation et hydroélectricité seront abordées dans le cadre d'une seconde phase de travail à débiter en janvier 2024.

Première phase de travail – photovoltaïque et réseaux de chaleur :



Les Communes ont été interrogées prioritairement, lors de la première phase du travail en octobre 2023, sur leurs éventuels besoins et volontés de développement des dispositifs solaires photovoltaïques et réseaux de chaleur urbains. Les questions se sont appuyées sur des cartes et extraits de cartes permettant l'aide à la décision.

La méthodologie d'identification des zones est issue des fiches produites par les services de la préfecture de la Haute-Savoie.

La phase d'entretien permet de recueillir les positionnements sur le degré de planification des ZA ENR.

Les résultats sont ensuite analysés et comparés aux informations fournies par le cadastre solaire ainsi que corrélées aux informations liées aux risques et vulnérabilités du territoire.

Compte rendu entretien (octobre 2023)

THEME	CARTES PRESENTEES	SUJETS	REPONSES
Solaire	Zones N et A	Des zones A et N à faible valeur	La commune n'est pas concernée.
	Friches et sites pollués	Des zones « dégradées » ou en friche à inscrire en plus ou en moins	La commune n'est pas concernée.
	Parkings	Quelle stratégie pour le ciblage des parkings	La commune inscrit les parkings neufs de + 500m ² et parkings de + 1500m ² (loi) ainsi que les parkings publics classés selon leur surface. Les parkings propriété ATMB sont exclus.
	Carte bâtiment de plus de 500 m² classés par types d'usage	Bâtiments de plus de 500 m ²	Les bâtiments de plus de 500 m ² sont ciblés. La zone commerciale à proximité étant identifiée comme un « enjeux fort »
		Bâtiments de moins de 500m ²	La commune souhaite faire apparaître les bâtiments à enjeux.
RCU	RCU existants et bassins d'alimentation	Projets de RCU Sources potentielles de chaleur	Un projet de RCU est en études. La ville souhaite cibler toute la commune comme bassin de consommation en priorisant les secteurs de grande consommation.
	Bassins de consommation majeurs (tertiaires, industriel, résidentiel)		
	Id des sources potentielles		

Sources pour la production cartographique

BD topo IGN :

<https://geoservices.ign.fr/documentation/donnees/vecteur/bdtopo>

Cartographie interactive des services de l'état :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=2ae18bd7-4da4-4666-9dc0-9e3b1401e106>

Portail Cartographique des ENR (version beta)

<https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/>

Cadastre solaire du Grand Genève :

<https://apps.sitg-lab.ch/solaire/>

Plateforme ENR TerriSTORY (Région RA) :

https://auvergnerhonealpes.terristory.fr/?zone=epci&maille=commune&zone_id=200011773&analysis=19&theme=Facture%20%C3%A9nerg%C3%A9tique&nom_territoire=CA%20Annemasse-Les%20Voiron-Agglom%C3%A9ration

Données nationales sur les réseaux de chaleur urbains :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/traces-des-reseaux-de-chaleur-et-de-froid/>